

**BULLETIN D INFORMATION MUNICIPALE AUX  
HABITANTS DE LA COMMUNE DE ST PANTALEON**

**N°39 : Période de Janvier à Juin 2010**

En collaboration avec la Communauté de Communes, la Municipalité étudie l'aménagement du village.

Le projet prévoit de ramener la chaussée de la D 37 à 5 M 50 de large avec un rétrécissement à 3 M 50 à l'entrée Nord avec priorité aux véhicules sortants.

La mise en sens unique de la partie de la rue derrière l'église de la D 37 au passage accès église côté Nord.

Réfection de la rue de l'église, de la place de l'église et accès place de la fête (photo montage à la fin du bulletin municipal).

\*\*\*\*\*

**Pensez à trier les ordures** : Pas de déchet végétaux, ni de papiers souillés, ni couverts jetables en plastique ou en carton dans le recyclable.

Jusqu'à 65% de refus au 2<sup>ème</sup> trimestre ce qui entraîne une forte augmentation de la cotisation au SYDED.

**ETAT CIVIL**

Mariage

BOUKEZOUH Hamine et AUDIN Yasmine le 12 juin 2010

\*\*\*\*\*

**CONGES ANNUELS**

Du 09 août au 26 août 2010 inclus

Permanence assurée par le Maire ou les Adjoints

Le lundi matin de 09 h à 10 h 30

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2010 à 20 HEURES 30**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Château Marie-Christine excusée, siège et délibère :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de mise à jour du classement de la voirie communale établi par la DDEA du Lot.

Chemin rural à passer en voie communale : CR du Combel d'allié à Laroque 180 M, CR de Râteau 195 M, CR de Dussol 350 M, CR de Pech Lagarde 310 M, voie du lotissement Rességayre-Verdayrou 330 M, CR de Pechpeyroux à Villesèque, CR de Montcuq à Cahors et CR de Rassigneac à l'hospitalet 830 M, VC de St Pantaléon à Lascabanes 2172 M dont  $\frac{1}{2}$  de 200 M mitoyen avec Lascabanes, régularisation longueur de l'église au cimetière 338 M, CR de Lartigue dont  $\frac{1}{2}$  de 280 M mitoyen avec Cézac, CR de Rassigneac à PHospitalet et CR de Villeneuve à Salgues  $\frac{1}{2}$  de 316 M mitoyen avec Villesèque, de Verdayrou et de St Pantaléon au Bouyx dont 509 M à classer.

Voies communales à caractère de rue à déclasser : impasse en bordure de la rue n° 1 largeur 2 M.

Voies communales à caractère de place publique : rien à faire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la mise à jour du classement et déclassement de la voirie communale pour celles indiquées ci-dessus.

Mr le Maire donne le coût des travaux de mise au normes, rénovation et extension de la salle socio-culturelle établi par Mr Cagnac Jean-Yves, architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander la DGE ainsi qu'au Conseil Général et Régional.

Ces travaux seront effectués en fonction du montant des subventions accordées.

Mr le Maire donne lecture des différents devis pour l'alimentation en eau, électricité, téléphone, voiries pour le terrain de Mr Bach Pierre situé aux Catios. A ce jour, manque devis définitif de la Saur.

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Andrieux Gilles souhaiterait une modification de tracé du chemin rural qui passe dans la cour de ses parents.

Le conseil municipal accepte, au profit de la commune, l'abandon de la parcelle G 314 appartenant à Mr Vilas d'une superficie de 14 a 55 ca située aux Catios ainsi que l'abandon de la parcelle F 669 appartenant à Mrs Paraire André et Marius d'une superficie de 3 a 39 ca située au Cruzoul.

Mr le Maire informe le conseil municipal que le poteau de téléphonie mobile serait probablement installé à Lizan. C'est l'endroit le mieux adapté pour desservir le village.

Panneaux photovoltaïques, pas de nouvelles à ce jour.

Concernant le litige avec Mr Brasseur (moulin à vent), celui-ci a été reçu à la mairie en présence de Mme Guérin Catherine. Ses remarques doivent être formulées par écrit. Le conseil municipal demande qu'il fournisse les plans détaillés des travaux qu'il compte faire au moulin.

Mr le Maire avec le conseil municipal répond au questionnaire reçu de la Préfecture sur l'avenir des communautés de communes.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ramener l'indemnité du Maire et des adjoints à 80% du montant maximum pour l'année 2010.

La cotisation du SDIS sera en 2010 de 6 899.89 au lieu de 6 624.89 euros avec une population théorique de 276 habitants au lieu de 265 en 2009.

Suite à la fuite d'eau au cimetière, un dégrèvement de facture est à l'étude par le syndicat.

Mr le Maire présente au conseil municipal le nouveau permis de construire déposé par Mr Lasbouygues Loïc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

Pour la voirie, un garde corps au pont de la planque a été posé.

Suite au concours des villages fleuris, la commune pour 2009, a obtenu la 1<sup>ère</sup> feuille de chêne et un prix de 155 euros.

Le conseil municipal décide l'élagage des arbres courant 2010.

La visite voirie est prévue le 10 janvier 2010 et sera reporté en cas de neige.

Mr le Maire donne lecture du devis d'un montant de 193.39 euros TTC, établi par Noé sécurité pour la pose d'une alarme incendie à la salle des fêtes. Reporté

Présentation des vœux aux habitants de la commune le 09 janvier 2010 à 16 heures. Lecture de l'invitation aux vœux à Bagat le 16 janvier 2010.

Le délégué du SICTOM donne le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2009 : prévision d'achat d'un camion, augmentation du prix à la tonne de recyclable 62 euros /T au lieu de 60, ordures ménagères 113 euros /T au lieu de 91, participation déchetterie 14.50 euros/habitant au lieu de 12, fonctionnement au SYDED 1 euros/habitant. Les raisons de ces augmentations sont dues à de nouvelles taxes, frais de personnel. Le taux de la taxe des ordures ménagères passera en 2010 à 11.83%.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2010 à 20 HEURES 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Château Marie-Christine et Mr Sulmierski Christophe, excusés, siège et délibère :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le permis de construire déposé par Mme Clément Mireille au lieu-dit « Pech Caussen ».

Après consultation des plans, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Lagrèze Frédéric s'excusant de ne pas avoir déposé son permis de construire suite à problèmes de santé.

Concernant la construction du moulin par Mr Brasseur, le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de l'intéressé indiquant que le moulin n'a pas pour destination de devenir une habitation et la reconstruction à l'identique a voulu préserver les arbres et le site en se plaçant à quelques mètres du socle ruiné.

Des explications complémentaires sont à demander à Mr Brasseur car dans sa demande de déclaration préalable, toutes les photos fournies disposées d'ails au moulin. Sur les plans actuels, il semble ne pas être possible de mettre des ailes mêmes sans voilures.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la 1<sup>ère</sup> esquisse du projet d'aménagement du village.

Des points sont à revoir lors de la prochaine réunion avec les personnes concernées (communauté de communes, conseil général, DDT et élus).

Mr le Maire donne lecture du programme voirie 2010 qui s'élève à 27 821.92 euros (enveloppe pour St Pantaléon 27 526.14 euros) et qui s'établit comme suit : VC 226 (Râteau) 2 551.12, VC 203 (le Poujol) 3 823.18, VC 204 (la Planque) 2 373.69, VC 223 (Labouyssette) 1 893.66, VC 208 (Laroque) 5 161.38, CR (les Vignals) 3 274.75, VC 229 (Verdayrou) 5 327.02, CR (Dussol) 717.12, imprévis 2 700.00. Reste à faire pour 2011 VC 5 (Bonarme) 13 991.39, VC 202 (Pech Caussen) 9 268.32, VC 211 (le Bouyx) 6 102.24 et CR (Pech Lagrange) 5 937.32.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les fossés ont été fait à Pech Caussen, à Bonarme et à Laroque afin d'éviter l'écoulement de l'eau sur la chaussée.

Le débroussaillage est en cours sur la commune.

A revoir au niveau de la maison de Mme et Mr Puechmorel, car des branches empiètent sur la chaussée.

Pour le chemin des Catiois, au niveau du terrain de Mr Bach Pierre, il est prévu de modifier la sortie vers chez Mr Andrieux Gilles, vu qu'il a demandé la modification du tracé passant chez sa sœur et auprès de ses bâtiments.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal à qui appartient le peuplier au niveau du pont de Lizan car celui-ci endommage la route en formant une bosse.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du SICTOM, toujours mal trié. Une information sous forme d'affiches sera apposée sur les lieux de collecte.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'employé communal est en arrêt maladie.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du service ERDF concernant les intempéries tempête. Un correspondant a été nommé.

La minuterie éclairant l'escalier appartement salle des fêtes ne fonctionne plus et infiltration d'eau dans le cabanon sous les escaliers.

Suite à réception de la facture, ERDF n'a pas facturé la partie éclairage public.

Mr le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture mentionnant que le fonds de compensation de la TVA est pérennisé et que la commune pourra récupérer la TVA l'année suivante pour les travaux d'investissement.

Pour le projet de travaux de la salle socio-culturelle, le dossier DGE a été reçu en Préfecture complet.

Le Conseil Général et le Conseil Régional ont bien reçu les dossiers demande de subvention.

La prochaine réunion de la Communauté de Communes de Montcuq aura lieu le 09 mars 2010 à 9H30 à la Salle des Fêtes de St Pantaléon.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle carte du PPRI, modification au niveau de la Planque et le Saule (rivière de Fraysse), Vignenouèles (moulin de Bernard), Dussol (combe des Catios), St Martial, Lavaysse et Pecharnel.

Un camion de Provence outillage stationnera au pont bascule le 25 juin 2010.

Mr le Maire fait le point des finances communales au 31.12.2009. Commune 153 683.69 euros hors restes à réaliser, Pallulos 4 799..70 euros, CCAS 140.38 euros.

Il est prévu Félagage du platane et du saule début Mars.

Mr Zupancic s'est proposé de tailler, bénévolement les arbres sur la place de la fête.

Le 1<sup>er</sup> mars 2010 aura lieu une réunion d'information à St Cyprien entre les élus de Montcuq et Castelnau Montratier en vue de la réforme des communautés de communes.

Pour l'école, une subvention de 2 000 euros supplémentaire a été accordée par la Région.

Elle a permis d'acheter des tables et des chaises.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association « tous ensemble pour les gares Gourdon-Souillac qui appellent à participer à une votation populaire qui doit avoir lieu le 06 mars 2010 de 11 H à 15 H, mais le lieu n'est pas encore défini.

Une demande de subvention a été formulée par l'association « lous cantaires » et « dynafor'm du plateau ».

A revoir au moment de l'élaboration du budget. L'ouverture de la boîte à idées a été faite par le 1<sup>er</sup> adjoint. Suggestions à revoir ultérieurement.

\*\*\*\*\*

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2010 à 20 HEURES 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Château Marie-Christine, Mr Sulmierski Christophe et Mmes Bessières Christelle et Forestier Marie-France, excusés, siège et délibère :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le permis de construire déposé par Mr Lagréze Frédéric au Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la rénovation d'un bâtiment déjà existant en pierres.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire déposé par Mme Clément Mireille doit être modifié car pour bénéficier des services d'un architecte suisse, la construction ne doit pas dépasser 176 M2.

Concernant la construction du moulin de Lagarrigue, Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Brasseur présentant les plans avec adjonction d'ailes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la construction du moulin à vent.

Mr le Maire Adjoint donne lecture du compte administratif 2009 pour la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses	76 735.45
Recettes	77 910.97
Résultat Reporté	44 672.94
RESULTAT DE CLOTURE	45 848 46
SECTION D INVESTISSEMENT	
Dépenses	125116.87
Recettes	125 372.34
Résultat Reporté	107 579.76
RESULTAT DE CLOTURE	107 835.23
Restes à Réaliser	
Dépenses	23 500.00
RESULTAT DE CLOTURE	84 335.23

Mr le Maire Adjoint donne lecture du compte administratif 2009 pour le Pallulos qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses	361.19
Recettes	4 630.23
Résultat Reporté	2461.31
RESULTAT DE CLOTURE	6 730.35
SECTION D INVESTISSEMENT Dépenses	2 431.90
Recettes	2 883.35
Résultat Reporté	-2382.10
RESULTAT DE CLOTURE	-1 930.65

Approuvé à l'unanimité.

En vue de la préparation du budget 2010, Mr le Maire demande au conseil municipal si celui-ci est d'accord d'augmenter le taux d'imposition des trois taxes de 2%. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu des enseignantes du groupe scolaire de la Haute Barguelonne demandant une participation en vue d'un voyage scolaire à Auzole.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable mais ne pourra pas être réalisé car St Daunes avis défavorable.

Suite à l'aménagement de la zone des Catios, Mr le Maire donne lecture du courrier reçu d'un des riverains exprimant son mécontentement sur l'aménagement de cette zone ainsi que la réponse qui lui a été faite.

Le Conseil Municipal décide de ressemer le terrain situé dans la zone de Verdayrou.

Mr le Maire donne lecture de l'avis du Conseil Général concernant l'aménagement du Village. Prochaine rencontre prévue le 31 mars 2010.

Le compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes du 09 mars 2010 est faite par Mr le Maire.

Renouvellement du fonds de trésorerie 75 000 euros au taux de 1.27%, Mr Boutard a été nommé délégué à la crèche parentale.

Mr le Maire donne le bilan des travaux réalisés par les agents de la Communauté de Communes qui s'élève à 29 868.40 TTC pour 2009.

Suite à la réunion SICTOM du 04 février 2010, Mr le Maire donne lecture des actions à mener dans la commune. 9 emplacements, 21 bacs d'ordures ménagères, 22 bacs de recyclables. 7 emplacements problématiques sur 9.

Suite à la réunion de St Cyprien concernant la réforme des Communautés de Communes, les communes du canton de Castelnau Montratier sont contre leur adhésion avec Cahors mais favorable avec un rapprochement avec Montcuq.

Une demande de pose de panneaux photovoltaïques a été faite par l'entreprise Novéo, au lieu-dit Gamassade et Tuque de Bourdille.  
Après renseignement de l'entreprise auprès de la DDT du Lot, le projet n'est pas réalisable.

Une randonnée cycliste est de passage sur la commune le 06 juin 2010.

Une réunion sur la gestion des voies communales et chemins ruraux a lieu le 02 avril 2010 à Souloumes.

La remise des prix des villages fleuris a lieu au Conseil Général le 26 mars 2010 à 17 h 30.

#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2010 à 21 HEURES

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Sulmierski Christophe et Mme Bessières Christelle, excusés, siège et délibère :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2009 de la Commune qui s'établit comme suit, identique au compte administratif soit en section de fonctionnement un résultat de 45 848.46 euros et en section d'investissement un résultat de 84 335.23 euros. Approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion du Pallulos s'établit comme suit, identique au compte administratif soit en section de fonctionnement 6 730.35 euros et en section d'investissement- 1 930.65 euros.

Approuvé à l'unanimité.

Après avoir entendu le résultat 2009 statuant sur l'affectation du résultat de la commune, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit : restes sur excédents de fonctionnement (compte 002) 45 848.46 euros.

Après avoir entendu le résultat 2009 statuant sur l'affectation du résultat du Pallulos, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit : couverture de besoin de financement de l'investissement (compte 1068) 1 930.65 euros et restes sur excédents de fonctionnement (compte 002) 4 799.70 euros.

Suite à la décision du Conseil Municipal d'augmenter le taux des taxes communales de 2%, les nouveaux taux seront les suivants : 1.73% taxe d'habitation, 2.35% taxe foncière bâti, 25.03% taxe foncière non bâti.

Suite à la suppression de la taxe professionnelle une indemnité compensatrice de 568 euros sera versée à la commune.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations suivantes doivent être amorties : Extension électricité zone de Verdayrou pour un montant de 42 800 euros, extension du réseau d'eau zone de Verdayrou pour un montant de 5 097.70 euros et le solde de la dissimulation des réseaux EDF dans le bourg pour un montant de 7 526 euros. Soit un total de 55 423.70 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir cette somme sur cinq ans.

Mr le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention des restaurant du cœur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de leur allouer la somme de 100 euros.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2010 pour la commune qui s'élève à 119 019 euros en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 148 818 euros pour la section d'investissement.

Pour le Pallulos, il s'élève à 8 799 euros pour la section de fonctionnement et à 5 260 euros pour la section d'investissement. Après en avoir délibéré, les deux budgets sont approuvés à l'unanimité.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le permis de construire déposé par Mlle Histre Sandrine dans la zone de Verdayrou-Rességaire.

Après consultation des plans, le Conseil Municipal émet un avis favorable à condition que les volets soient en bois ou imitation bois et que crépi soit couleur « ton pierre, couleur local » et non lissé.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention ATESAT avec l'Etat (DDT) afin de bénéficier de l'ATESAT comprenant la mission de base telle que définie dans la convention. Mr le Maire précise que cette convention sera valable à partir du 01 janvier 2010 pour une durée d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction pour les années 2011 et 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au règlement de la convention 2010, une enveloppe financière prévisionnelle de 62.10 euros (hors revalorisation suivant index ingénierie) et autorise Mr le Maire à signer la convention avec l'Etat (DDT). Concernant le projet de rénovation, mise aux normes et extension de la salle socioculturelle, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général au titre de la programmation 2010 du Pays de Cahors et du Sud du Lot au titre du plan régional énergie et accessibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Mr le Maire donne le coût des travaux voiries au bourg (accès Lasbouygues Loïc) qui s'élève à 804.77 euros TTC et aux Catios (accès Bach Pierre) à 9 206.80 euros TTC.

Concernant le litige avec Mme Rivière Catherine, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devrait recevoir un courrier demandant la remise en l'état de la parcelle endommagée.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'avant mise en enquête publique pour vente d'un chemin rural, celui-ci doit être désaffecté car il ne sert plus à rien. Les chemins concernés sont celui de Combenègre et celui de Lascabanes à Las Catios. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désaffecter une partie de ces deux chemins ruraux au niveau du nouveau tracé de remplacement.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes : Programme voiries 90 000 euros effectués par l'entreprise, revoir indemnité du Président, office du tourisme subvention de 50 000 euros plus quelques heures d'une employée de la Communauté de Communes, visite de la tour faite par employé communal, maisons accueil à Ste Juliette et participation aux différents SIVU.

Pour l'aménagement du village, une nouvelle réunion doit avoir lieu le 3 mai 2010.

Normalement, à compter du 09 avril, une personne au titre du travail d'intérêt général doit se présenter pour quelques heures à effectuer sur la commune avec l'employé communal.

Pour la PVR de Verdayrou-Rességaire, prévoir une réunion avec tous les propriétaires, afin de leur exposer le coût des différents travaux effectués dans cette zone. 3.05 € du M2 plus branchement eau (prévision 4 € du M2)

Commémoration du 08 mai ce jour à 11 h 30.

Pour le concours des villages fleuris, la commune a obtenu la 1<sup>er</sup> feuille de chêne et un prix de 155 euros.

Suite à la fuite au cimetière, la SAUR a remboursé à la commune 83.46 euros.

Il est demandé par un conseiller municipal la mise en place d'un panneau « parking » pour la Salle des Fêtes afin d'éviter le stationnement des voitures le long de la voie communale n° 101.

A \* \* \* \* \* A A \* \* \* \* \*

**INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES A COMPTER DU**

**01 SEPTEMBRE 2010**

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2010 à 21 HEURES

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Paraire André, Mmes Château Marie-Christine, Bessières Christelle et Forestier Marie-France, excusés, siège et délibère :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Bouygues Télécom a déposé un dossier de déclaration préalable pour la pose d'un pylône relais de téléphonie mobile au lieu-dit Lizan.

Après consultation de la demande, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable.

Suite à la modification de la superficie de l'habitation, Mr le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau permis de construire déposé par Mme et Mr Clément au lieu-dit Pech Caussen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à condition que les volets soient en bois et les réseaux d'alimentation enterrés.

Sur proposition de Mr le Maire, l'enquête publique sur le projet de désaffectation du chemin rural de Combenègre inexistant sur le terrain ainsi que la désaffectation du chemin rural de Lascabanes au Catos (au niveau des Catos) trop étroit aurait lieu du 27.05.2010 au 12.06.2010 et que Mr Camus Daniel a été nommé Commissaire Enquêteur.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mlle Tèjada aurait le projet de vendre les produits de son jardin en bordure de la route départementale et voudrait construire un cabanon.

Afin de donner son avis, le Conseil Municipal décide d'attendre la déclaration préalable.

Mr le Maire explique que la Communauté de Communes du canton de Montcuq souhaite recruter un agent affecté à son service technique qui puisse, par convention expresse, être mis à disposition, des communes ou établissements publics composés en totalité ou partiellement de communes membres de la Communauté de Communes, en vue de la réalisation de prestations diverses. Pour ce faire, il conviendrait de modifier ses statuts et de la doter d'une nouvelle compétence facultative ainsi rédigée : « prestations de services, par des agents du service technique mis à disposition, par convention expresse, aux communes ou établissements publics composés en totalité ou partiellement de communes membres de la Communauté de Communes ». Mr le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la délégation de compétence.

Concernant le projet de réhabilitation de la salle socio-culturelle, Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme Orliac suite à demande de subvention. Notre demande n'a pas été retenue pour l'année 2010 mais que nous avons la possibilité de demander une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre du programme 122 action 01 sans garantie d'une réponse favorable.

Pour information, le programme voirie a été commencé sur la commune. Pour la participation voirie, Mr Lasbouygues Loïc a effectué le règlement.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'imprimante est en panne et qu'il a demandé plusieurs devis.

Après consultation des différentes propositions, le Conseil Municipal émet une option sur le devis établi par Bureau Vallée à condition que celle-ci accepte les règlements effectués par des Collectivités.

Pour le règlement de la facture, il faut enregistrer une décision modificative au budget. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retirer 1 000 € du compte 2313 (opération salle des fêtes) pour alimenter le compte 2183 (opération matériel de bureau et informatique).

Pour la modification de l'éclairage public, le solde de la subvention d'un montant de 1 559 € va être versée par le Ministère de l'Intérieur.

Mr le Maire signale que le radar mobile a été volé sur la commune de Belmontet.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a convoqué le 22 mai 2010 toutes les personnes ayant participé à la PVR de Verdayrou- Rességaire afin de faire le point des différents règlements effectués.

Pour l'aménagement du village, prochaine réunion le 22 juin 2010.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune au concours des villes et villages fleuris.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2010 à 21 HEURES**

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Château Marie-Christine et Mr Sulmierski Christophe, excusés, siège et délibère :

Suite à la lecture du compte rendu de la réunion du 12 mai 2010, une remarque est faite par un conseiller municipal concernant la pose d'un pylône Bouygues Télécom au lieu-dit Lizan.

Mr Ruamps Patrick refuse de signer le cahier de délibérations car la concertation n'a pas été, pour lui, assez importante. Mr Dalot Denis n'a pas signé sans donner d'explication.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le permis de construire n° 046 285 10 A0014 pour la construction d'une habitation dans la zone de Verdayrou-Rességayre. Après consultation des plans, le Conseil Municipal émet un avis favorable, sous réserve, que le crépis soit « ton pierre non lissé » et volets bois.

Pour modification et création de voiries, le Conseil Municipal accepte les abandons parcellaires suivants au profit de la Commune :

Mr Lafage Charles les parcelles G 935, G 937, G 942, G 962, G 968 et G 972 d'une superficie totale de 12 a 24 ça

Mr Larroque Denis, Mme Besombes Denise et Mme Fialon Gisèle les parcelles G 921, G 924, G 929, G 931, G 933, G 945, G 951 et G 954 d'une superficie totale de 15 a 98 ça

Mme Gayral Raymonde les parcelles G 978, G 986 et G 990 d'une superficie totale de 8 a 84 ça

Mme Bouffie Suzanne les parcelles G 903, G 904 et G 905 d'une superficie totale de 22 a 59 ça.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal accepte le principe d'une convention de mise à disposition de l'ancienne voie de chemin de fer du chemin de Lartigue au chemin rural de Rassigeac à Bourdilles.

En vue d'agrandir le cimetière, le Conseil Municipal décide d'acheter la parcelle jouxtant le cimetière actuel et appartenant à Mme Gayral Raymonde au prix de 322 € pour une superficie de 804 M2.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le programme voirie est terminé que le coût total est de 2500 euros de moins que prévu.

Un panneau de signalisation « interdit aux + de 3 T 500 » a été posé sur le chemin de Verdayrou-Rességayre.

Suite aux travaux de voiries effectués sur la VC n° 203 , un administré s'est plaint que des tas de terre et de goudron ont été entreposés sur le bas côté de la chaussée, l'empêchant l'entretien.

Du point à temps a été fait sur la commune (à Lartigue, rénovation de l'emplacement où sont entreposés les containers à ordures au camping de St Martial).  
A voir l'ouverture du chemin rural de Bonarme au chemin rural du plateau.

Pour les élections régionales, l'Etat a indemnisé la commune de 124.96 € et 6.96 € pour les étiquettes (adresses).

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mlle Andrieu Céline informant le Conseil Municipal qu'en cas de changement de locataire, elle était candidate pour louer l'autre appartement sur Salle des Fêtes.

La facture d'achat de fleurs pour le village s'élève à 419.70 €.

Pour information, le coût de l'extension du réseau électrique pour alimenter le pylône Bouygues Télécom est de 35 280 € à la charge du demandeur du projet.

Mr la Maire signale au Conseil Municipal qu'il a commencé le débroussaillage des chemins de randonnées.

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr Andres Gilles le remerciant de la réussite de sa manifestation (prêt de tables et bancs).

Suite à réception d'une facture de 370 € reçu du Syndicat d'Assainissement des Cours d'Eau concernant du débroussaillage effectué sur la commune. Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de demander à quoi correspond cette facture (endroit et date des travaux).

Mr le l'Adjoint au Maire donne lecture de l'étude d'aménagement qui pourrait être faite sur la Petite Barguelonne.  
Le Conseil Municipal décide d'attendre car coût important.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture demandant l'approbation du Conseil Municipal sur l'adhésion de la commune de Belaye au Syndicat d'Assainissement des Cours D'eau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion ERDF.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mr Puechmorel concernant le fossé chemin de Finie. Une réponse va lui être faite.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Bibliobus arrête de passer dans les communes et que le regroupement sera à la médiathèque de Montcuq.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'orage du 25 mai 2010, il a demandé à Mr le Préfet d'inscrire la commune, comme commune sinistrée.

